

DEMANDE D'ADMISSION AU STAGE

Renseignements personnels

Genre : F M Date de naissance : _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

Nom : _____

Prénom : _____

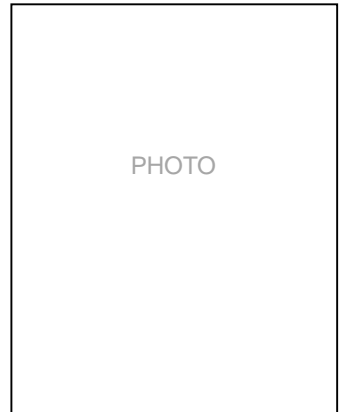
Adresse résidentielle : _____

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone au domicile : (____) _____

Adresse de courriel : _____



Diplômes obtenus

Titre : _____

Obtenu le : _____ / _____ / _____ Université : _____
Année Mois Jour

Titre : _____

Obtenu le : _____ / _____ / _____ Université : _____
Année Mois Jour

Signature : _____ Date : _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

AVANT D'ENVOYER VOTRE DOSSIER, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE LES DOCUMENTS ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS SONT JOINTS :

- Formulaire de demande d'admission au stage
- Entente de parrainage
- Attestation d'emploi
- Relevé de notes officiel certifié et scellé par le registraire de l'université et diplôme certifié et scellé
(Le relevé de notes certifié et scellé par le registraire peut être accepté sans le diplôme s'il atteste de la satisfaction aux exigences du programme reconnu par le gouvernement en vertu de l'article 184 du Code des professions.)
- Curriculum vitae
- Chèque de la cotisation annuelle* au statut de stagiaire en urbanisme (réf. Tableau de cotisation)

À la réception des documents, vous recevrez une correspondance vous informant que votre stage a été accepté ou refusé.

Information : André Demers : 514 849-1177, poste 224

INFRACTION CRIMINELLE OU DISCIPLINAIRE

(A.45, 46(4), 59.3)

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle?

- OUI (joindre en annexe une copie dûment certifiée de la décision)
- NON

Si vous avez répondu OUI à la question précédente, avez-vous obtenu le pardon?

- OUI (joindre en annexe une copie du document attestant le pardon)
- NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par un comité de discipline d'un Ordre ou d'une décision disciplinaire rendue hors Québec?

- OUI (joindre en annexe une copie dûment certifiée de la décision)
- NON

Avez-vous, le cas échéant, acquitté les frais adjugés contre vous par le comité de discipline ou le Tribunal des professions ainsi que toute amende imposée par l'un ou l'autre et qui est due?

- OUI
- NON